



67390 MACKENHEIM

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Tél 03 88 58 26 26
Internet : mairie.mackenheim@evc.net

SEANCE du 12 OCTOBRE 2020

Conseillers en fonction : 15 - Présents : 14

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

Conseillers présents : M Christophe LUDAESCHER, Mme Pamela JEHL, M Lucio GHIDINA, Mme Antoinette FERNANDEZ, Mme STENTZ Fabienne, MM Gérald LEININGER, Stéphane LUDAESCHER Frédéric STOCKBAUER, Sébastien FOISSIER, Sébastien HETZER, Jérémy ZIMMERMANN, Mme Magali FLECHER, M Matthieu WEIBEL

Conseiller absent excusé : M Martin SCHWOERER

**I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 20 7 2020
DESIGNATION D UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 Juillet 2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les fonctions de secrétaire de séance sont confiées à Monsieur Sébastien FOISSIER désigné unanimement.

**II. DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire rend compte des dernières décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- **Finances** : réalisation d'un emprunt de 300 000 € à taux fixe de 0.63 % sur une durée de 10 ans avec amortissement constant du capital – échéance trimestrielle.
- **Droit de préemption urbain**: décision de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre du projet de vente de la propriété (bâtie et non bâtie) sise au 18 rue de Bootzheim (22.06 ares).

**III. PROJET GRT GAZ – RENFORCEMENT D UNE CANALISATION DE GAZ SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le dossier de demande d'autorisation préfectorale déposé par GRT Gaz pour le renforcement de la canalisation DN 100 par la pose d'une nouvelle canalisation en DN 150 entre Heidolsheim et Marckolsheim a été transmis pour avis de la commune concernée par le tracé du projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil les grandes lignes de ce projet (finalité, implantation, tracé comprenant des franchissements d'ouvrages particuliers, calendrier, impacts environnementaux, conventions de servitudes à établir avec les propriétaires...) qui a déjà fait l'objet d'une présentation aux agriculteurs en réunion publique organisée par GRT Gaz à Marckolsheim.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- émet un avis favorable au projet de renforcement du réseau gaz actuel nécessaire au développement économique de l'entreprise TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE implantée dans la zone portuaire de Marckolsheim ;
- relève que ce renforcement du réseau gaz n'est pas exclusivement réservé à l'entreprise TEREOS STARCH & SWEETENERS EUROPE mais qu'il pourra desservir à termes d'autres installations et participer à l'essor économique de notre secteur ;
- demande qu'avant le démarrage du chantier sur le territoire de la commune, il soit organisé à Mackenheim une réunion d'information à l'attention des propriétaires et exploitants concernés par le tracé de cette nouvelle canalisation ;
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les conventions de servitude à établir pour les propriétés communales situées dans l'emprise du projet.

APPROUVE A L UNANIMITE

IV. FINANCES COMMUNALES

A. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose que l'exécution du budget 2020 à ce jour nécessite une décision modificative pour les motifs suivants :

- Régularisation d'un trop-perçu en 2017 de la Dotation de l'Etat, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement),
- Régularisation du Fonds de Concours de 30 000 € (subvention) versé en 2019 par la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) pour les travaux d'aménagement de la Rue de la Rivière qui n'est pas amortissable,
- La collecte organisée à l'échelon local au profit des sinistrés de la tempête Alex dans les Alpes Maritimes,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote la décision modificative N° 1 suivante :

Section de fonctionnement :

- Compte 673 : « Titres annulés sur exercice antérieur »	<u>Dépenses</u> + 1 200 €
- Compte 6574 : « Subvention de fonctionnement » :	+ 1 000 €
	<u>Recettes</u>
- Compte 6419 : « Remboursement sur rémunérations »	+ 2 200 €

Section d'Investissement :

- Compte 13151 : « Subvention d'équipt transférables »	<u>Dépenses</u> + 30 000 €
- Compte 13251 : « Subventions d'équipt non transférables »	<u>Recettes</u> + 30 000 €

APPROUVE A L UNANIMITE

B. VOTE D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire communique aux élus la demande transmise aux communes membres par les Services de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) pour étendre au niveau communautaire la collecte d'outils et de produits divers organisée à Marckolsheim pour les sinistrés de la tempête Alex.

Monsieur le Maire propose une autre forme d'aide aux sinistrés et soumet sa proposition de vote d'une subvention de 1000 € au profit du Conseil Départemental des Alpes Maritimes qui affectera le crédit alloué aux sinistrés selon ses priorités et selon les critères.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'allouer une subvention de 1 000 € aux sinistrés de la tempête Alex et de la verser au Conseil Départemental Alpes Maritimes qui a lancé un appel aux dons *via* son site internet. (crédit à imputer à l'article 6574).

APPROUVE A L UNANIMITE

V. TRAVAUX COMMUNAUX

1. REAMENAGEMENT DE LA RUE DE ST-CYPRIEN

- a. Consultation d'entreprises : Les deux marchés ont été attribués à la suite de la consultation d'entreprises organisée durant l'été.
- Le lot 1 « Voirie » a été attribué à l'entreprise EUROVIA pour 459 554 € HT
Le lot 2 « Réseaux secs » a été attribué à l'entreprise SPIE pour 179 166 € HT
- b. Information des riverains : Début de ce mois, en mairie, le projet d'aménagement a été présenté dans le détail aux riverains lors de deux matinées d'échanges.
- c. Déroulement du chantier : Le chantier démarrera le lundi 19 octobre par les travaux sur les réseaux secs au niveau du croisement de la route du Rhin et de la rue de St-Cyprien (éclairage public) puis se poursuivront dans la rue pour s'achever en fin d'année. Les travaux du lot « Voirie » quant à eux, devraient s'achever fin mars 2021 si les conditions météorologiques sont favorables.
- d. Mission SPS : après consultation de 3 prestataires, la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) a été confiée à la société SOCOTEC pour un montant de 1500 € TTC.
- e. Arpentage propriété privée : L'arpentage de la partie à détacher de la propriété privée des consorts Schmitt a été réalisé. L'acte notarié pour la cession à la commune de 0.97 ares interviendra prochainement selon les conditions fixées par délibération du 20 juillet 2020.
- f. Déplacement du panneau d'agglomération - entrée Nord - RD 468 : Le programme de réaménagement de la rue de St-Cyprien intégrera, pour des raisons de sécurité, divers aménagements à l'entrée d'agglomération au Nord de la commune au droit du carrefour des axes routiers rue de St-Cyprien / RD 468 / chemin du canal (accès à la déchetterie) et de la piste cyclable « Nord » qui s'arrête à hauteur de la rue de St-Cyprien.

En raison de ces aménagements, le panneau d'agglomération sera déplacé d'environ 235 m vers le Nord conformément à l'arrêté municipal pris le 28 septembre 2020.

- g. Jonction piste cyclable Nord et piste Cyclable Sud - nécessité de procéder à une étude : Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route du Rhin et de la rue de St-Cyprien, le Conseil Municipal demande à la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) dans le cadre de la compétence « Liaisons douces », la mise en œuvre d'une étude sur la liaison de la piste cyclable « Nord » et la piste cyclable « Sud ». Cette étude devra intégrer tous les aspects (foncier, sécurité, signalisation...) liés à cette jonction qui fait défaut aujourd'hui, et qui contraint les usagers de ces voies douces à emprunter la RD 468 dans la traversée du village.

Le Conseil Municipal souhaite que cette réflexion s'engage dans les meilleurs délais de manière à pouvoir intégrer cet aménagement dans le programme des travaux en cours.

APPROUVE A L UNANIMITE

Pose d'un radar pédagogique : Dans le cadre du suivi par la CCRM des installations de radars pédagogiques en 2012 / 2013 dans les communes membres, le Conseil Municipal approuve l'installation à l'entrée Nord de la Commune, soit en amont du nouvel aménagement prévu sur la RD 468, du second radar pédagogique auquel la commune a droit.

APPROUVE A L UNANIMITE

2. AFUA HINTER DEN GAERTEN

Un protocole transactionnel signé par les 3 parties (entreprise titulaire du marché, sous-traitant et l'AFUA) met un terme au litige des longrines. Les travaux de réparation qui restent à réaliser sont programmés ce mois et clôtureront tant le programme de viabilisation de ce nouveau quartier d'habitation où 42 terrains de construction ont été créés que la procédure engagée.

Une réunion sera organisée avec les membres de l'AFUA après avoir fait le point financier quant à leur participation / solde au budget de l'opération. La dissolution de l'association pourra ensuite être engagée.

3. **Travaux au presbytère** : Différents travaux sont prévus dans les logements du presbytère :
 - o Remplacement de l'électroménager (four et plaque à induction) dans deux logements
 - o Travaux de réfection de la salle de bains du logement 3
 - o Remplacement des éléments de la cuisine du logement 5 - coût estimé à 2 500 € - pose coordonnée entre le menuisier, les ouvriers municipaux et le locataire
 - o Pose d'une cuisine équipée et remplacement de velux au logement 4.
4. **Projet de columbarium / jardin du souvenir** : L'étude de ce projet comportant visites de différentes réalisations dans les cimetières environnants, contacts d'entreprises, collecte d'informations... a été menée par la commission « Cadre de vie » dont le travail est salué par le Maire. Des propositions seront soumises prochainement à la commune pour décision, l'objectif étant de mettre en place cette installation cinéraire d'ici le printemps 2021.
5. **Mise aux normes du paratonnerre de la mairie-école** : L'entreprise PROTIBAT a été retenue pour les travaux de mise aux normes du paratonnerre de la mairie-école – coût estimatif de 3897.60 € TTC. Le contrôle annuel de l'installation a relevé sa non-conformité.
6. **Projet de création d'un skatepark** : La demande d'un groupe de jeunes du village est à l'origine d'une étude de réalisation d'un skatepark. Outre le choix des installations, d'autres questions se greffent autour de ce projet (localisation, site d'implantation, outils et moyens de gestion à mettre en place pour un tel site qui ne peut être ouvert et accessible librement, association relais supervisant la structure ...) Le site désaffecté des terrains de tennis recueille l'approbation pour son emplacement.

Quant à la création d'une aire de jeux pour les petits, la discussion est engagée. La possibilité de créer une aire à titre transitoire à proximité de la MJC dès que la commune aura la maîtrise foncière du site est évoquée.

7. **Atelier communal** : Le Maire expose qu'une réflexion a été engagée pour la construction d'un nouvel espace technique de stockage du matériel, des véhicules et des équipements communaux qui sont actuellement entreposés et répartis sur 4 sites différents dans la commune. Ce projet revêt un caractère prioritaire dans la mesure où les espaces de vie des employés sont désuets, inadaptés et hors normes.

Après une première identification des besoins, il est proposé :

- o de construire une dépendance attenante à l'annexe du club-house pour la partie stockage/entrepôt/garage et d'y intégrer, sur la toiture, une installation photovoltaïque,
- o de réaménager et réhabiliter les deux bâtiments de la rue de l'Église en espaces de vie / sanitaires / office...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- o approuve les orientations proposées,
- o décide de confier à un architecte une pré étude intégrant ces propositions avec pour objectif de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention et le permis de construire en début d'année 2021.

APPROUVE A L UNANIMITE

-
8. **Installations photovoltaïques** : Les projets d'installations photovoltaïques en « vente directe » à l'école maternelle et à l'annexe du Club-house validés en séance du 21 novembre 2019 sur la base d'études de faisabilité, doivent faire l'objet d'une demande préalable de raccordement à ENEDIS.

Le Conseil Municipal mandate à cet effet le Maire pour déposer auprès des services d'ENEDIS la demande préalable de raccordement intégrant le projet de l'extension de l'annexe affectée aux ateliers municipaux et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires liées à la revente de l'énergie produite.

APPROUVE A L UNANIMITE

9. **Ecole maternelle** : Une récente opération a été menée au grenier de l'école maternelle pour désencombrer cet espace où de nombreux stockages ont été effectués ces dernières années.
10. **Maison forestière** : Le Maire propose de consulter les services du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du Bas-Rhin pour leur expertise, conseil et accompagnement dans la réflexion sur le projet de réhabilitation de la maison forestière avec toutes les problématiques qui s'y rattachent (diagnostic du bâti, réflexions sur l'affectation du site ...).

APPROUVE A L UNANIMITE

VI. ACQUISITIONS

A. Site de l'APPMA

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du 7 mars 2019 donnant un accord de principe au projet de cession de l'ensemble des biens de l'AAPPMA à la commune, contact a été pris avec Me Herth, pour l'examen des conditions de cession.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Confirme sa décision d'acquisition des biens de l'AAPPMA cadastrés :
 - Section 27 N° 85 Lieu-dit « Schlossgarten » superficie 36.00 ares
 - Section 27 N° 115 Lieu-dit « Bieg und Langboden » superficie 84.30 ares comprenant :
 - la propriété bâtie (abri des pêcheurs) et
 - l'étang d'une superficie de 24.58 ares
- confirme la cession à l'euro symbolique compte tenu des importants travaux de mise aux normes à entreprendre dont :
 - o un nouveau dispositif d'assainissement autonome du site, opération la plus urgente et la plus coûteuse qui conditionne la poursuite des activités de l'association. Le coût de ces travaux de mise aux normes est estimé à 40 000 € ;
 - o les installations électriques et de gaz ;
 - o l'accessibilité du site classé ERP.
- Autorise le Maire à signer l'acte de cession.

APPROUVE A L UNANIMITE

B. LICENCE IV

La licence IV détenue jusque-là par Mme JEHL Odile, exploitante du Restaurant A la Couronne, enseigne fermée depuis 3ans, est proposée à la cession à la commune.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles une telle cession peut se faire au profit de la commune et les conditions d'exploitation par la commune (la licence devant être rattachée à un débit de boissons, elle peut être exploitée par la commune sans pouvoir l'utiliser pour les manifestations qu'elle organise, ou mise en location, et en attendant qu'un projet se concrétise, la commune doit procéder à une sauvegarde de 8 jours consécutifs tous les 5 ans afin de ne pas perdre sa validité).

Le Conseil Municipal, considérant cette opportunité de rachat d'une licence de débit de boissons de catégorie IV, après délibération,

- décide du rachat de la licence IV lié à l'établissement « A la Couronne » au prix de 6 500 €,
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de cession à passer devant Me Herth, Notaire à Marckolsheim,
- décide la prise en charge par le budget communal des frais inhérents à cet achat de licence de débit de boissons.

APPROUVE A L UNANIMITE

VII. INFORMATIONS – COMMUNICATIONS

- A. Recrutement ATSEM : le projet de recrutement d'une ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2020 a été publié durant l'été. 22 candidatures ont été réceptionnées parmi lesquelles 6 entretiens ont été prévus selon les critères fixés pour le poste (3 entretiens ont eu lieu car 3 désistements). La candidate retenue est recrutée au vu de son parcours professionnel et de son expérience, en CDI (Contrat à Durée Indéterminée).
- B. Entretien des locaux scolaires : l'entreprise en charge des travaux d'entretien des locaux scolaires s'est montrée défaillante vers la fin de l'année scolaire, sans fournir ni explication, ni motif, ni proposition concrète de poursuite de la prestation.
- Dans ce contexte, le Conseil Municipal approuve le recours au service intérim du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour l'entretien des locaux scolaires pour l'année scolaire 2020/2021, soit jusqu'en juin 2021.
- C. Rapports d'activité : les rapports d'activité du SIVU des communes forestières de Sélestat et environs, de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) et le bilan forestier 2019 établi par l'ONF, sont présentés aux élus.
- D. Vente de bois : la traditionnelle vente de bois de fin d'année aura lieu le 6 novembre. Compte tenu de l'avancement de la date, la publicité devra être faite en conséquence.

E. Forêt : Mise en eau d'anciens bras du Rhin

Le Maire rend compte d'un courrier qu'il a adressé à Madame la Sous-Préfète le 13 août dernier au sujet de la mise en eau d'anciens bras du Rhin par remontée de la nappe phréatique. Il y exprimait ses interrogations au regard d'un phénomène qui lui apparaît paradoxal dans la mesure où, en période d'été, la recharge de la nappe est improbable. Dans ce courrier, il demandait à ce que des investigations soient entreprises pour déterminer les causes de ce phénomène qui concerne un secteur proche du Canal d'Alsace, avec la crainte que ce soient des fuites au niveau de la digue du Canal qui occasionneraient ces submersions.

Les récentes visites des sites concernés, à savoir les lieux-dits « Bogenrhein », « Wyhler Rheinwald », « Faschinkopf », ont révélé que les niveaux constatés cet été n'ont pas varié depuis 3 mois. Par ailleurs, il a été observé que cette recharge des dépressions se présente non pas sous une forme statique avec une eau de submersion étale mais qu'à certains endroits l'écoulement de cette eau est constant.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- sollicite les services de l'Etat pour qu'un protocole de mesures et d'étude de ce phénomène soit mis en place de manière à pouvoir en déterminer l'origine, nonobstant le caractère rassurant des informations transmises par voie téléphonique au Maire par Madame la Sous-Préfète,
- estime par ailleurs que ces mesures et ces études seront utiles et nécessaires dans le cadre du « Plan Rhin Vivant » qui concernera les espaces rhénans entre Marckolsheim et Schoenau et la restauration des cours d'eau du massif.

APPROUVE A L UNANIMITE

- F. Formation des élus : le programme des formations dispensées par l'IPAG est diffusé aux élus.

En vue de l'exploitation par la commune de la licence IV, un programme de formation au permis d'exploiter doit être préalablement suivi par un élu. L'Adjointe Mme Pamela JEHL est unanimement désignée pour suivre cette formation spécifique.

- G. Festivités de fin d'année : les membres du Conseil Municipal ont démarré la confection de décors de Noël pour le village – entrées de l'agglomération, places publiques... Il est évoqué d'y associer les écoles.
- H. Eclairage du stade : Avant d'établir une offre pour l'éclairage du stade, une entreprise souhaite au préalable vérifier la solidité et la stabilité des mats actuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Jean-Claude SPIELMANN

